

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 3 mai 2010 à 20 heures à la salle 2 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire**

**1. PRÉSENCES**

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller (absent)  
Madame Chantal Proulx, conseillère  
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller (absent)  
Madame Manon Blanchette, conseillère  
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller  
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller (absent)

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent

**2. MOT DE BIENVENUE**

**3. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**4. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AVRIL 2010**

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 5 avril 2010 soit adopté.

10-05-81

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

10-05-82

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéro # 16028 à 16085	61 595.07\$
Prélèvement no 521 à 530	19 803.78\$
Rémunération élus	0\$
Rémunération employés	15 140.00\$
Rémunération pompiers	4 016.95\$
<b>Total</b>	<b>100 555.80\$</b>

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1. États financiers au 30 avril 2010.**

10-05-83

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières en date du 30 avril 2010 ainsi que le rapport des activités financières comparatif en date du 30 avril 2010.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

10-05-84

**2. Transfert budgétaire**

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers que le transfert budgétaire suivant soit effectué, comme suit :

DE	À	
02 33060 523 Western Star - 99	02 330630 523 Chargeur Cat 85-3	4 000\$

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

10-05-85

**3. Transfert du fonds général au fonds de roulement**

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de transférer un montant de 7 804 \$ du fonds général au fonds de roulement.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**4. Dépôt des intérêts pécuniaires**

La déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller au siège numéro 5 a été déposée.

10-05-86

**5. Rejeanne Marchand**

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Réjeanne Marchand, représentante municipale pour l'Office municipal d'habitation de Saint-Gabriel pour un mandat de trois ans.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**6. Dépôt des états financier / OMH**

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Gabriel ont été déposés au bureau municipal.

10-05-87

**7. Marie-Josée Dubé**

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le contrat de travail permanent en date du 3 mai 2010 de Marie-Josée Dubé, secrétaire administrative. Messieurs Georges Deschênes, maire et Martin Normand, directeur général sont autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

10-05-88

**8. Don / École La Source à Les Hauteurs**

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don au montant de 50\$ à l'école La Source de Les Hauteurs dans le cadre de leur sortie de fin d'année. Que cette dépense soit prise au compte de grand-livre : 02 11000 970

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

10-05-89

**9. Vin d'honneur / 50<sup>e</sup> de vie religieuse de sœur Micheline Jalbert**

Proposé par Manon Blanchette-et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 2 viniens pour souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de vie religieuse de Sœur Micheline Jalbert le 13 juin 2010. Que cette dépense soit prise au compte de grand-livre : 02 11000 970.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

10-05-90

**10. Étude de faisabilité du réseau d'éclairage public**

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à LeDel International, de faire une étude de faisabilité et de rentabilité du réseau d'éclairage public de la Municipalité, et ce à titre gratuit.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**B. LOISIRS ET CULTURE**

10-05-91

**1. Engagement des moniteurs terrain de jeux**

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher les personnes suivantes au loisirs de Saint-Gabriel-de-Rimouski :

Titre	Nom	Semaine	Heures
Coordonnatrice de terrain de jeux	Laurie Charrette	8	37.5
Monitrice de terrain de jeux	Tracy Thibault	7	37.5
Moniteur terrain de jeux	Dominic Charette	7	37.5
Moniteur Aventure Ados et service de garde	Victor Boucher	8	35

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

- 10-05-92**
- 2. Code d'éthique et règles de conduite**
- Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter un code d'éthique et règles de conduite pour les employés de terrain de jeux. (Dossier 303-100)
- Adopté
- \_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142
- 10-05-93**
- 3. Comité de financement de la scène permanente / collaboration**
- Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le comité de financement de la scène permanente à vendre des briques et de les afficher pendant une durée d'au moins 10 ans. De faire l'installation d'un tableau à l'entrée du corridor et de le laisser afficher pendant la vie de la scène permanente. De donner l'autorisation de vendre le nom de la scène permanente.
- Adopté
- \_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142
- 10-05-94**
- 4. Comité de financement de la scène / ingénieur et architecte**
- Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre au comité de financement de la scène permanente de consulter et d'engager un ingénieur et un architecte pour le projet de la scène permanente au frais du comité de financement.
- Adopté
- \_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142
- 10-05-95**
- 5. Autorisation de signature / projet scène permanente**
- Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers que Martin Normand, directeur général ou Georges Deschenes, maire soit mandaté pour signer le protocole d'entente avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour la réalisation du projet d'agrandissement d'une scène permanente au centre polyvalent.
- La Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet ainsi que les coûts d'exploitation continus du projet.
- Adopté
- \_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142
- 10-05-96**
- 6. Autorisation de signature / Pacte rural**
- Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande d'aide financière au Pacte rural pour le projet d'agrandissement d'une scène permanente au centre polyvalent. Martin Normand, directeur général ou Georges Deschênes, maire est autorisé à signer la demande.
- Adopté
- \_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

## C. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

### 1. Chemin d'accès

10-05-97

CONSIDÉRANT que le 30 avril 2009, Hydro-Québec a lancé l'appel d'offres numéro A/O 2009-02 en vue de l'achat d'électricité d'origine éolienne représentant au total 500 MW, divisés en deux blocs de 250 MW, l'un issu de projets autochtones et l'autre issu de projets communautaires;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski travaille depuis plusieurs mois au co-développement avec Northland Power d'un projet de production d'électricité d'origine éolienne dans le secteur de Saint-Gabriel;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet de parc éolien de 12 éoliennes, totalisant une puissance installée d'environ 25 MW, d'une superficie approximative de 660 hectares entièrement située en terrains privés, et ayant comme échéancier de réalisation l'année 2013;

CONSIDÉRANT que des clauses ont été négociées dans le cadre d'une *Convention d'aménagement conjoint* touchant l'implantation d'équipement et de fils pour les besoins du Projet dans les emprises routières dont la gestion relève de la municipalité;

CONSIDÉRANT que des engagements ont été pris dans le cadre de la *Convention d'aménagement conjoint* concernant la mise en place de mesures pour limiter les impacts sur le milieu;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, après une évaluation et les consultations requises, confirme que les terres sous juridiction municipale, c'est-à-dire, le chemin d'accès principale situé dans l'aire du projet, sera disponible pour la réalisation du projet (aménagement, enfouissement et transport) dans le cas où celui-ci serait retenu par Hydro-Québec.

Adopté.

---

Signature du maire en vertu de l'article 142

### 2. Appui et reconnaissance du projet communautaire (Parc éolien)

10-05-98

CONSIDÉRANT que le 30 avril 2009, Hydro-Québec a lancé l'appel d'offres numéro A/O 2009-02 en vue de l'achat d'électricité d'origine éolienne représentant au total 500 MW, divisés en deux blocs de 250 MW, l'un issu de projets autochtones et l'autre issu de projets communautaires;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski travaille depuis plusieurs mois avec Northland Power et la Coopérative de solidarité de Mérici, au co-développement d'un projet de production d'électricité d'origine éolienne dans le secteur de Saint-Gabriel;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet de parc éolien de 12 éoliennes, totalisant une puissance installée d'environ 25 MW, d'une superficie approximative de 660 hectares entièrement située en terrains privés, et ayant comme échéancier de réalisation l'année 2013;

CONSIDÉRANT que plusieurs activités d'information et que deux consultations publiques ont été menées jusqu'à ce jour auprès de la population pour faire connaître le projet et qu'il a reçu des échos favorables de la part de résidents et de citoyens des municipalités concernées, mais également, l'appui du conseil municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc par voie de résolution;

CONSIDÉRANT qu' une entente de participation (*Convention d'aménagement conjoint*) est intervenue entre les parties, soit la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, la Coopérative de solidarité de Mérici et Northland Power, en vue de constituer une entité juridique conforme aux engagements de la soumission si celle-ci est retenue par Hydro-Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, confirme son appui au projet de parc éolien communautaire situé à Saint-Gabriel-de-Rimouski et autorise **monsieur Georges Deschênes, maire**, à agir en tant que représentant officiel pour la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, et Énergie Northland Power Québec S.E.C. comme soumissionnaire désigné pour le dépôt de la soumission en réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec (A/O 2009-02).

Adopté.

---

Signature du maire en vertu de l'article 142

**10-05-99**      **3. Demande d'appui du projet éolien / MRC de la Mitis**

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de demander l'appui de la municipalité régionale de comté de La Mitis au projet de parc éolien communautaire situé à Saint-Gabriel-de-Rimouski et reconnaisse celui-ci comme étant un projet de type communautaire, issu et développé par les communautés de Saint-Gabriel-de-Rimouski, Sainte-Angèle-de-Mérici et Sainte-Jeanne-d'Arc, avec la participation et la collaboration d'Énergie Northland Power Québec S.E.C.

Adopté.

---

Signature du maire en vertu de l'article 142

**D. TRAVAUX PUBLICS**

**10-05-100**      **1. Achat d'un tracteur à pelouse**

Considérant que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a fait l'ouvertures de soumissions pour faire l'acquisition d'un tracteur multi-fonction neuf 2010, le 25 mars 2010 à 14h00 et une seconde le 27 avril 2010 13h30.

Considérant qu' aucune soumission n'a été retenue lors de l'ouverture du 25 mars 2010.

Par conséquent il est proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'un tracteur multi-fonction neuf 2010 et de retenir la soumission conforme la plus basse lors de l'ouverture du 27 avril 2010 13h30, soit celle de « Performance Rimouski S.E.C. » au montant de 19 900\$ + taxes. Cette dépense sera payée de la façon suivante :

- Un emprunt de 15 700\$ à même le fond de roulement de la municipalité sera effectué, remboursable sur cinq (5) ans.

2011 à 2015	3 140 \$
-------------	----------

- Une affectation de 5 767.13\$ à même les surplus accumulés généraux.

Adopté.

---

Signature du maire en vertu de l'article 142

**7. Rapport des élus**

**8. Affaires nouvelles**

10-05-101

**a) Location de salle et permis de réunion / Sport'Art**

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de louer la gymnase à titre gratuit le 14 et 15 mai ainsi que le 21 et 22 mai 2010 et d'autoriser Sport'art à faire une demande de permis de réunion pour ces mêmes dates.

**b)** \_\_\_\_\_

**9. Période de questions**

**10. Fermeture des affaires nouvelles**

10-05-102

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

Adopté.

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**11. Levée de la séance**

10-05-103

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 9h23 la séance soit levée.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

\_\_\_\_\_  
**Georges Deschènes**  
maire

\_\_\_\_\_  
**Martin Normand**  
directeur général